

CB/20/1
10 juillet 2009

Original: ANGLAIS
Distr: RESTREINTE

COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE

Vingtième réunion

Londres, lundi 14 septembre 2009 à 10h00

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme de travail de la Commission
4. Lignes directrices sur les meilleures pratiques connues pour une production cacaoyère durable
5. Offre et demande de cacao de qualité totale
6. Traçabilité et suivi du cacao dans la filière
7. Questions diverses
8. Date et lieu de la prochaine réunion

ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA REUNION

La vingtième réunion de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale sera ouverte par son Président, M. José Antonio Martinez (République dominicaine).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La Commission se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

3. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

La Commission examinera un programme de travail actualisé, figurant dans le document CB/20/2.

4. LIGNES DIRECTRICES SUR LES MEILLEURES PRATIQUES CONNUES POUR UNE PRODUCTION CACAOYERE DURABLE

Comme convenu lors de sa 19^{ème} réunion en juin 2009, la Commission examinera un document rédigé par M. Martin Gilmour sur les Meilleures pratiques de fabrication et de transformation de chocolat, se rapportant au document CB/20/3. Ce document sera intégré au document existant sur les « Lignes directrices sur les meilleures pratiques connues pour une production cacaoyère durable ».

5. OFFRE ET DEMANDE DE CACAO DE QUALITE TOTALE

Comme convenu lors de sa 19^{ème} réunion en juin 2009, la Commission examinera un document rédigé par M. Tom Harrison sur l'Offre et la demande de cacao de qualité totale, se rapportant au document CB/20/4.

6. TRAÇABILITE ET SUIVI DU CACAO DANS LA FILIERE

M. Tony Lass MBE soumettra à l'examen de la Commission un document sur la Traçabilité et le suivi du cacao dans la filière, se rapportant au document CB/20/5.

7. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La Commission déterminera la date et le lieu de sa prochaine réunion.

SUIVI DU PROGRAMME DE TRAVAIL ACTUALISÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE

ANNEXE (Juin 2009)

S/N	ASPECTS IDENTIFIÉS	N° ACTION	ACTION PROPOSEE	DATES DISCUTÉES	DOCUMENTS	SITUATION
1.	<i>Mandat sur la durabilité</i>					
	« Economie cacaoyère durable : une approche globale et participative »	1	L'ICCO doit élaborer une approche pour la mise en œuvre et le suivi d'une action en faveur de l'économie cacaoyère mondiale durable.	Décembre 2005 Juin 2006 Septembre 2006 Décembre 2006 Mars 2007 Juin 2007 Janvier 2009	CB/6/2/Rev.1 CB/6/2/Rev.2 CB/6/2/Rev.3 CB/6/2/Rev.3/Add.1 CB/11/2 CB/11/2/Rev.1 CB/11/2/Rev.2 CB/14/2 RSCE2/4	Le document RSCE2/4, intitulé « Les initiatives pour la durabilité et le défi de leur mise en œuvre », a été achevé et présenté à la deuxième réunion de la Table ronde pour une économie cacaoyère mondiale durable en mars 2009. Ce document a ensuite été examiné lors de la réunion de la Commission en juin 2009.
		2	L'ICCO doit organiser et diriger une Table ronde pour une économie cacaoyère mondiale durable.	Décembre 2006 Mars 2007 Juin 2007	CB/11/3 CB/12/CRP.1 CB/13/3	La première réunion de la Table ronde pour une économie cacaoyère mondiale durable s'est déroulée du 3 au 6 octobre 2007 à Accra, Ghana. Le résultat de la réunion, jugée très positive, a été l'adoption de « la Feuille de route d'Accra », identifiant les actions prioritaires pour parvenir à une économie cacaoyère durable.
		3	L'ICCO doit assurer le suivi des actions de la Déclaration de Trinité-et-Tobago et préparer une troisième Table ronde pour une économie cacaoyère mondiale durable aux Pays-Bas.			La seconde réunion de la Table ronde pour une économie cacaoyère mondiale durable (RSCE 2) a eu lieu du 24 au 26 mars 2009 à Port of Spain, Trinité-et-Tobago. Les principaux résultats de la réunion ont été : 1) un accord sur la poursuite des travaux sur les 10 Éléments clés pour progresser dans la mise en œuvre de la Feuille de route d'Accra ; 2) la création d'un Groupe de travail sur un fonds pour la durabilité du cacao, pour le financement de projets ; 3) un accord sur l'élargissement de la portée des Lignes directrices sur les meilleures pratiques connues dans la chaîne de valeur du cacao. Une troisième Table ronde (RSCE3) est prévue aux Pays-Bas, à une date à déterminer ultérieurement..
		4	L'ICCO doit déterminer les priorités d'action pour parvenir à une économie cacaoyère mondiale durable.		EX 139/8	Le secrétariat de l'ICCO a rédigé le document EX 139/8 contenant une proposition de projet intitulée « Production et commerce de cacao durable en Afrique ». Une proposition similaire est en cours d'élaboration pour l'Amérique Latine et l'Asie.

S/N	ASPECTS IDENTIFIÉS	N° ACTION	ACTION PROPOSÉE	DATES DISCUTÉES	DOCUMENTS	SITUATION
1. Suite	<i>Mandat sur la durabilité</i>					
	« Economie cacaoyère durable : une approche globale et participative »	5	L'ICCO doit conseiller le Conseil international du cacao sur un système de suivi – basé sur des indicateurs et d'autres outils – permettant de mesurer les progrès de l'industrie en termes de durabilité.			Ce travail n'a pas encore commencé.
		6	L'ICCO doit encourager les parties prenantes à contribuer au maintien d'une base de données sur les projets et les initiatives visant à parvenir à une économie cacaoyère mondiale durable.	Décembre 2005 Juin 2006	CB/7/CRP.1 CB/9/2	Une première tentative d'élaboration d'une base de données à l'aide d'un système de communication de données en ligne a été effectuée. Cependant, ce premier essai n'a pas été concluant.
2	<i>Aspects relatifs aux prix du cacao, aux revenus des agriculteurs et aux recettes à l'exportation</i>					
	Taxes et flux d'aides	7	L'ICCO doit achever son examen en cours de l'incidence et des recettes tirées des taxes indirectes sur le cacao et les produits chocolatés, pour information de la Commission.	Juin 2005 Mai 2008 Septembre 2008	CB/5/2 CB/16/3 CB/16/3/Rev.1	En septembre 2008, la Commission consultative a examiné le document CB/16/3 Rev.1. La conclusion du rapport était que les taxes et les droits de douane sur les fèves de cacao et les produits semi-finis de cacao étaient relativement faibles par rapport aux taux de TVA standard et aux droits à l'importation sur les produits agricoles en général.

S/N	ASPECTS IDENTIFIÉS	N° ACTION	ACTION PROPOSÉE	DATES DISCUTÉES	DOCUMENTS	SITUATION
2. Suite		8	L'ICCO doit réaliser une étude pour estimer les flux d'aide bilatéraux et multilatéraux destinés au sous-secteur cacaoyer des pays producteurs.			Ce travail n'a pas encore commencé.
		9	L'ICCO doit réaliser une étude visant à estimer la fourchette optimale de taxes à l'exportation dans les pays producteurs de cacao.	Janvier 2008	CB/15/3	L'étude du secrétariat, confirme que les grands pays exportateurs peuvent bénéficier de taxes à l'exportation « optimales ». La Commission a pris note de cette étude.
	Analyse de la chaîne de valeur	10	L'ICCO doit mettre en œuvre le projet d'analyse comparative internationale de la chaîne de valeur dans les pays producteurs de cacao.	Juin 2005 Septembre 2005 Décembre 2006 Mars 2007 Janvier 2008 Septembre 2008 Janvier 2009	CB/4/2/Rev.1 CB/4/Rev.3 CB/4/2/Rev.4 EX/129/7 CB/13/2	Suite aux consultations avec le Président du Comité de Gestion de la Filière Café-cacao en Côte d'Ivoire, le Directeur exécutif a proposé à la Commission consultative de clore le projet. La Commission a accepté cette proposition.
		11	L'ICCO doit mettre au point une méthodologie d'analyse de la chaîne de valeur du cacao et du chocolat, du broyage des fèves jusqu'à la consommation finale.			Ce travail n'a pas encore commencé.
		12	L'ICCO doit étudier la faisabilité et la méthodologie d'une étude sur le fonctionnement des marchés de l'effectif pour les fèves de cacao.			Ce travail n'a pas encore commencé.

S/N	ASPECTS IDENTIFIÉS	N° ACTION	ACTION PROPOSÉE	DATES DISCUTÉES	DOCUMENTS	SITUATION
3.	<i>Accès au marché, information sur le marché et développement du marché</i>					
	Cacaos spéciaux	13	L'ICCO doit poursuivre ses analyses périodiques de la situation et des perspectives des marchés des cacaos de niche ou spéciaux.	Juin 2005 Septembre 2005 Juin 2006 Septembre 2006 Mars 2007 Juin 2007	CB/5/CRP1 MC/9/2 EX/130/10 MC/5/2 MC/7/4 MC/10/6	<ol style="list-style-type: none"> 1) La CB a étudié la situation du marché du cacao du commerce équitable. Des statistiques actualisées sur la consommation de cacao du commerce équitable ont été présentées au Comité du marché. 2) Une étude sur le marché du cacao biologique a été présentée au Comité exécutif. 3) Le Comité du marché a étudié la situation du marché du cacao fin. 4) En juin 2007, le Comité du marché a examiné le document MC/10/6 sur les ressources cacaoyères dans les pays consommateurs.
	Systèmes d'information sur le marché (SIM)	14	L'ICCO doit continuer d'aider les pays Membres producteurs, au moyen de projets régionaux, à améliorer le fonctionnement des systèmes d'information sur le marché pour les agriculteurs.			Le secrétariat de l'ICCO a demandé un mécanisme de financement de la préparation des projets au FC afin d'engager un consultant pour étudier la situation des SIM dans les pays, suite à l'achèvement du projet sur la commercialisation et à la Résolution adoptée par le Conseil de l'ICCO sur les SIM, et pour proposer des actions de renforcement et de modernisation des SIM existants. Ce consultant élaborera une proposition de projet à soumettre au FC aux fins de son financement

S/N	ASPECTS IDENTIFIÉS	N° ACTION	ACTION PROPOSÉE	DATES DISCUTÉES	DOCUMENTS	SITUATION
3.	Production durable de cacao					
	Production de cacao de qualité	15	L'ICCO travaillera à la définition des meilleures pratiques de cacaoculture et de traitement post-récolte, sur la base des expériences sur le terrain. La Commission collaborera avec le Groupe de travail d'experts sur la qualité et avec les membres de la Task force pour le projet sur la qualité.	Mars 2005 Janvier 2008 Mai 2008 Juin 2009	CB/4/5 CB/4/5/Rev.1 CB/16/2 CB/16/2/Rev.1	La Commission a examiné le document CB/16/Rev 1. intitulé « Lignes directrices sur les meilleures pratiques connues pour une économie cacaoyère durable », soumis à discussion lors de la RSCE2. La Commission complètera ce document en développant des « Lignes directrices sur les meilleures pratiques connues dans la chaîne de valeur du cacao ».
		16	La Commission recueillera des informations sur des outils simples mais efficaces pour améliorer et faciliter les activités des cacaoculteurs, dans l'objectif de parvenir à une « codification » des outils et des équipements développés, afin qu'ils soient plus facilement disponibles aux cacaoculteurs.			Ce travail n'a pas encore commencé.
	Pertes dues aux nuisibles et aux maladies du cacao.	17	L'ICCO doit élaborer une proposition de projet à part entière sur la « Prévention et gestion de la propagation des nuisibles et des pathogènes du cacao », sur la base des résultats de l'atelier international sur la « Prévention et gestion de la propagation mondiale des nuisibles et des pathogènes du cacao », tenu à Abidjan du 17 au 20 juillet 2007.			Le secrétariat de l'ICCO a présenté une demande d'allocation de préparation de projet au Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) afin d'engager un consultant chargé d'évaluer le degré de préparation des pays africain au respect des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour l'entrée sur les marchés de l'UE, des Etats-Unis et du Japon, et de rédiger une proposition de projet provisoire pour le renforcement des capacités en Afrique.
		18	La Commission étudiera la faisabilité et les aspects pratiques de l'établissement des principes, de procédures et de pratiques permettant de réduire les pertes dues aux nuisibles et aux pathogènes du cacao.			Ce travail n'a pas encore commencé
	Diversification de l'économie cacaoyère par la diversification des exploitations ou la reconversion dans d'autres produits.	19	La Commission doit dresser un inventaire des connaissances et des pratiques en matière de diversification des exploitations cacaoyères, notamment des produits agricoles potentiellement rentables dans le cadre de la diversification des cacaoculteurs.	Juin 2009	CB/19/13	Le secrétariat a présenté à la Commission le document CB/19/13 sur la « Diversification dans les pays producteurs de cacao – Enseignements des expériences d'autres produits de base et voie à suivre ». Le secrétariat a été prié de compléter l'étude en incluant des aspects spécifiques à la diversification au niveau des exploitations.